



TROIS QUESTIONS À...

Pierre Lestas

Président de la fédération internationale des exploitants de téléphériques (Fianet)

« Réduire l'offre d'une station à ses kilomètres de pistes n'a pas de sens »

■ Que vous inspire l'étude de l'Allemand Christoph Schrahe remettant en cause les longueurs de pistes annoncées par les plus grandes stations et domaines reliés ?

« Les montagnards le savent bien : qualifier un domaine skiable est très difficile. On ne peut pas évaluer un domaine sous le simple prisme du kilométrage de pistes. Il y a bien d'autres paramètres, comme l'altitude, l'exposition, l'espace hors-pistes desservi ou le dénivelé. Bien sûr la longueur linéaire est un paramètre parmi d'autres au même titre que la surface, plus significative à mon sens. »

■ Comment définit-on le critère : trace directe ou courbes ?

« Aujourd'hui sur la mesure des pistes, dans les faits il n'y a aucune règle. Les exploitants ont fait leurs choses à leurs manières. Il est difficile d'établir des règles. Néanmoins la semaine prochaine à notre congrès de la Fianet à Prague (République Tchèque), qui a lieu de mercredi à vendredi, nous proposerons une recommandation afin d'évaluer au mieux les kilomètres de pistes. On prendra en compte ou pas les courbes selon ce qui sera exprimé par les opérateurs de domaines mais il est important que cette norme soit internationale. »

■ Reste que ce sont bien les stations qui ont communiqué sur ce paramètre en faisant un atout marketing...

« Beaucoup moins aujourd'hui, c'était vrai il y a quelques années. Moi qui m'occupe de la station de la Clusaz, je peux vous dire que le domaine fait 330 hectares. Un paramètre que je ne connaissais pas tout il y a 10 ans. C'est vrai qu'aujourd'hui les clients sont exigeants et on se doit d'être précis dans notre information. Mais on ne peut pas réduire la présentation de notre offre aux kilomètres de pistes. »

Propos recueillis par Antoine CHANDELLIER